

---

**Nombre de membres**

**Séance du mardi 14 janvier 2020**

**en exercice:** 33

L'an deux mille vingt et le quatorze janvier l'assemblée régulièrement convoqué le 10 décembre 2019, s'est réuni sous la présidence de Yves MONIN.

**Présents :** 20

**Votants:** 21

**Sont présents:** Isabelle RIMOLDI, Stephane DUCROCQ, Philippe RANDON, Jean-Marie SONNEVILLE, Christian DUCHEMIN, Nathalie FOIRESTIER, James HECQUET, Claudine EON, Florence LORIDAN, Jean-Claude DULYS, Jacqueline BERTOUX, Christian PETIT, Alain BRAILLY, Jacques DUCHAUSSOY, Bernard BUTEUX, Marc HELAINE, Pierre BUTEUX, Yves MONIN, Jocelyne HECQUET, Patrice HEDIN

**Représentés:** Hubert LEVE

**Excuses:** Alain BERTE, Rene CAT, Jean-Michel DUPUIS

**Absents:** Stephan VOELCKER, Corinne CARPENTIER, Dany COULON, Olivier LIEVRE, Arnaud VOLZ, Marie CAUMARTIN, Antoine POLLEUX, Dany DUMEGE, Vincent NEVEUX

**Secrétaire de séance:** Christian PETIT

---

La séance étant ouverte,

**Approbation du procès-verbal de la dernière séance**

Le comité syndical approuve le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2019.

**Délibération n°2020\_01 – Travaux de renouvellement de canas EP à Maison-Roland - Choix de l'entreprise**

Le Président présente à l'assemblée l'analyse des offres remise par BFIE, cabinet missionné pour la maîtrise d'œuvre du projet de renouvellement des canalisations d'eau potable à MAISON-ROLAND, Rue Principale. Il explique qu'une négociation a eu lieu avec les 2 entreprises qui avaient présenté une offre valide à l'issue de l'ouverture des plis.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- Décide de retenir la proposition de BFIE suite à l'analyse des offres, soit l'entreprise

**Société des Eaux de Picardie**

**Rive droite de la Somme**

**80100 ABBEVILLE**

pour le montant forfaitaire de 158732,95 € HT (190479,54 € TTC),

- Autorise le Président à signer le marché avec la Société des Eaux de Picardie,
- Autorise le Président à signer tout autre document permettant la mise en œuvre des travaux prévus audit marché.

**Délibération n°2020\_02 – Convention avec la Préfecture pour la transmission des actes soumis au contrôle de légalité et actes budgétaires - 2020\_02**

Le Président rappelle à l'assemblée la délibération 2014\_11 du 29 septembre 2014 l'autorisation à mettre en œuvre un dispositif de télétransmission des actes à la Préfecture et informe que, suite à la transformation du Syndicat intercommunal en Syndicat mixte fermé au 1er janvier 2020, il est nécessaire de signer une nouvelle convention.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer la convention entre le SIAEP, syndicat mixte fermé, et la Préfecture pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat,
- Autorise le Président à signer tout autre document permettant la mise en œuvre de ce dossier.

**Délibération n°2020\_03 – Autorisation engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement avant vote du BP 2020**

Monsieur le Président indique que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que l'organe délibérant peut, jusqu'au vote du Budget Primitif, autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits votés au budget de l'exercice précédent.

Dans le cadre de cette disposition, et afin d'assurer la continuité du fonctionnement du SIAEP de la région de COULONVILLERS entre le 1er janvier 2020 et le vote du budget primitif 2020, il est proposé d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits comme présentés ci-dessous :

Chapitre	Libellé	Crédits votés en 2019	Ouverture 2020 (25 %)
2156	Matériel spécifique d'exploitation	10 000,00 €	2 500,00 €
2158	Autres instal., outillage matériel technique	10 000,00 €	2 500,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits comme présentés ci-dessus.

Ces crédits seront inscrits au Budget Primitif 2020 lors de son adoption sauf si aucune utilisation de ces crédits n'a été réalisée.

**Questions diverses**

Le Président informe l'assemblée que le SIAEP a été transformé de Syndicat Intercommunal en Syndicat Mixte fermé par arrêté préfectoral. Les délégués des communes de CAOURS et NEUFMOULIN restent en poste jusqu'aux prochaines élections. Leur nombre devrait rester de 3 après le prochain renouvellement du comité.

La séance est levée à 20h15.